PTSM Projet Territorial de Santé Mentale du Cantal	**RELEVÉ DE DÉCISIONS** **FICHE ACTION** **Réseau Cantalien en Prévention du Suicide**	RDD-MA Date : 25/02/2026 Version 1

Présents :

Monsieur ANDRAUD (Chef de projet opérationnel PTSM Cantal)
Madame VERDIER (Infirmière ACAP Olmet)
Monsieur MEALLET (Chef de service Adapei 15)
Madame JULHES (Communauté 360)
Madame CULSON (Coordinatrice CLS/CLSM BACC)
Madame BERTHELEMY (Travailleur social MSA Auvergne)
Madame ROUEYRE (Déléguée territoriale Promotion Santé 15)
Monsieur MALAFOSSE (Chef de Service Psychiatrie Adulte CHHMA 15)
Madame MAZIERES (Animatrice Territoriale DAC 15)
Madame VIDALINC (Directrice Addictions France)

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation de la carte santé mentale 2026 et des enjeux**
- **Temps de réflexion partagé et de construction de la nouvelle fiche action**
- **Définition des objectifs stratégiques**
- **Questions diverses**

Le CPO présente la carte santé mentale 2026, avec le détail des thématiques des fiches actions travaillées dans la deuxième version du PTSM.
Une fiche action sur la prévention du suicide perdure et repose sur les travaux du Réseau Cantalien en prévention du suicide.

La fiche action doit s'articuler avec la stratégie régionale et nationale de prévention du suicide, dans le département du Cantal une 3ème journée de regroupement des personnes formées (S-EO-IC) sera proposée le 28 avril 2026.

Les trois niveaux de formations doivent être proposés dans la fiche action :

- Sentinelle
- Evaluation/orientation
- Intervenant de crise

Le niveau sentinelle suscite des échanges car comme le souligne Madame ROUEYRE, se niveau suppose une supervision par un professionnel (psychologue), à ce jour, aucune structure ne propose cette supervision mise à part la MSA.
L'objectif de cette volonté de former, repose sur la qualité de la prévention et le pouvoir de déstigmatisation sur un thématique aussi sensible.

En 2026, deux groupes de formations sont programmés :

- E/O (Nord Cantal) et I/C à Aurillac

Sur demande des participants, la création d'une cellule départementale en prévention du suicide reposant sur le recours à l'Institut Jean Bergeret (Lyon) pour les structures ESMS permettrait de décharger l'ARS sur le financement de ces formations. L'objectif est de diversifier le financement et de toucher d'autres personnes notamment les élus (sentinelle et envisager une supervision).

Un travail est mené par le Dr MALAFOSSE en intra-hospitalier, pour que le CHHMA propose une formation prévention du suicide (payante) aux structures ESMS et plus sur l'ensemble du département.

Proposition de création d'une fiche de liaison (en articulation avec les outils existant en interne au CHHMA) pour les professionnels formés E/O et I/C visant à la fluidification et à l'amélioration de l'orientation des personnes en situation de crise suicidaire aux urgences. La fiche de liaison permettrait une prise en charge plus rapide voire prioritaire, par un médecin psychiatre plus rapide avec des informations et un suivi précisé sur ladite fiche.

Le groupe relève l'importance de continuer de travailler avec l'ARS sur la possibilité de mettre en place aux services des urgences, un infirmier de psychiatrie, pour réguler et orienter les passages aux urgences de cas psychiatriques.

Le groupe de réécriture cible comme objectif stratégique de la fiche action, le déploiement de la formation des journalistes, en s'appuyant sur le dispositif « Papageno », parler et communiquer sur le suicide ne s'improvise pas, et cela permet d'éviter la contagion suicidaire.

Autre objectif stratégique, travailler et accentuer la « postvention » au travers non seulement du dispositif « Vigilance » mais également sensibiliser au suicide abouti, Madame MERCIER étant formatrice, elle peut proposer aux structures/entreprises, endeuillées par suicide, la mise en place de protocole de réaction et de prévention.

Madame ROUEYRE annonce que la journée de regroupement du RCPS 2027 sera centré sur la « postvention », l'accompagnement des familles endeuillées par suicide avec le soutien de l'Institut Jean Bergeret.

Récapitulatif des objectifs stratégiques retenus de la fiche action :

- Poursuivre les formations en prévention du suicide S-E/O-I/C
- Création d'un Pôle de formation départemental en prévention du suicide (Institut Jean Bergeret)
- Proposer une supervision des sentinelles (psychologues)
- Recycler certains professionnels formés à l'utilisation du RUD
- Création d'une fiche de liaison « patient remarquable » pour les professionnels formés E/O et I/C pour situation d'urgence et/ou crise suicidaire
- Déployer un IDE de psychiatrie dans les services des urgences
- Proposer une formation aux journalistes (contagion suicidaire)
- Proposer une formation des enseignants
- Déployer la « postvention »
- Travailler un protocole de prévention au profit des entreprises (élargissement aux associations + FP) endeuillées par suicide

PTSM Projet Territorial de Santé Mentale du Cantal	**RELEVÉ DE DÉCISIONS** **FICHE ACTION** **Réseau Cantalien en Prévention du Suicide**	RDD-MA Date : 25/02/2026 Version 1